

Synthèse bilan mi-contrat (février 2019)

Le contrat de la nappe de Dijon Sud a été signé le 19 mai 2016 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à mi-2021.

Il fait l'objet d'un bilan technique et financier à mi-contrat et en fin de contrat, présentant les actions réalisées, les dépenses engagées et les suivis d'indicateurs.

La réussite de ce contrat est déterminée par l'engagement volontaire, concerté et mutuel d'une multitude des acteurs : l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, 2 EPCI (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et Dijon Métropole), 3 communes (Féney, Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue), 2 syndicats de rivière (Vouge et Ouche), la Chambre d'Agriculture, 1 EPTB, 2 entreprises (APRR et SNCF), le conseil départemental et le conseil régional, avec l'appui des services déconcentrés de l'État.

L'InterCLE Vouge/Ouche, instance coordinatrice et de concertation, anime ce contrat de nappe.

La majorité des actions de ce contrat, 24 actions sur 44, sont essentiellement des actions préventives visant à éviter de nouvelles pollutions. Les études ont démontré, dans le cadre l'utilisation de la ressource pour l'eau potable, que le coût du préventif est toujours moins cher que le curatif. Pour la nappe de Dijon Sud, le préventif est estimé entre 4 et 5 fois moins cher que le curatif.

Les actions inscrites dans ce contrat, maintenues dans la durée, sollicitant l'implication de tous, permettront de préserver la nappe de Dijon Sud sur le long terme afin de pouvoir assurer l'utilisation de cette ressource.

I. Rappel du contexte

1. Présentation de la nappe de Dijon Sud

La nappe de Dijon Sud, située en Côte-d'Or (région Bourgogne-Franche-Comté), s'étend depuis la moitié Sud-Ouest de Dijon (au niveau du lac Kir) vers le Sud-est, jusqu'à Izeure sur près de 18 kilomètres. Sa largeur varie de 2 à 6 kilomètres, entre Gevrey-Chambertin et Féney, pour une surface d'environ 45 km². Son périmètre recoupe les bassins versants de l'Ouche et de la Vouge et concerne 17 communes.

2. Les objectifs et synthèse du programme d'actions

Les objectifs du contrat sont été déclinés à travers 40 fiches actions, représentant plus de 60 opérations, portées par 10 maîtres d'ouvrage différents. Le montant financier des actions initialement programmées au contrat est d'environ 7 millions d'euros.

Objectif	Enjeu	Nombre d'actions	Coût	Répartition financière	<p>Le contrat est subventionné à hauteur de 43% dont 41% par l'Agence de l'eau.</p> <p>Le contrat est scindé en 2 parties. Le bilan mi-contrat rend compte les actions mises en oeuvre lors de la première partie du contrat c'est-à-dire du 19/05/2016 au 31/12/2018.</p>
Volet 1 : Renforcer la gestion locale de l'eau	Animation	3	260 000 €	5,2 %	
	Communication	2	40 000 €		
	Suivi	3	63 000 €		
Volet 2 : Préserver quantitativement la ressource	Gestion quantitative	5	300 000 €	4,4 %	
	Communication	2	12 000 €		
	Suivi	1	0 €		
Volet 3 : Améliorer la qualité des eaux brutes	Résorption de la pollution	13	6 001 600 €	90,4 %	
	Communication	9	294 000 €		
	Suivi	2	45 000 €		
TOTAL		40	7 015 600 €	100 %	

Tableau 1 : Récapitulatif des actions et montants par volet du contrat de nappe

II. Bilan technico-financier

1. Bilan technique

L'état d'avancement des actions à m-contrat se définit comme suit :

- Terminée : l'action a été intégralement réalisée.
- Engagée : l'action a démarrée au P1 et se poursuit en P2.
- En cours : l'action a été initiée (préparation de campagne de communication, acquisition de connaissances, organisation de Copil, rédaction de CCTP ...) et est prêt à être lancée au P2.
- Non engagée : une réflexion poussée n'a pas été engagée sur cette action et cette dernière n'est pas encore prête à être lancée.
- En attente : L'action ou une partie de l'action est en pause et la réalisation de cette dernière est compromise dans le cadre du contrat actuel.



P1 : première partie du contrat, du 19/05/2016 au 31/12/2018

P2 : seconde partie du contrat, du 01/01/2019 au 19/05/2021

État d'avancement	Nombre d'action
Engagée	22
En cours	8
Non engagée	8
Terminée	2
Nombre total d'actions	40

Tableau 2 : État d'avancement global du contrat de nappe à mi-parcours (2016-2018)

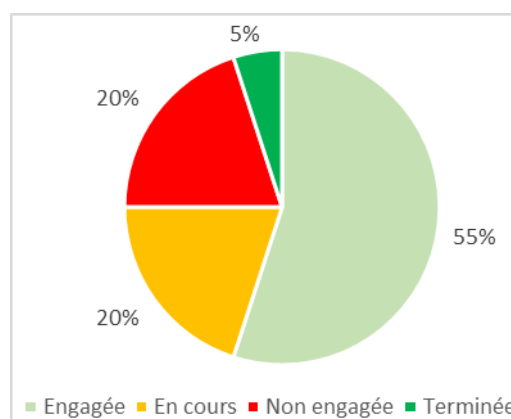


Figure 1 : Bilan 2016-2018 des actions du contrat

80 % des actions du contrat sont soit terminées, soit engagées ou soit en en cours d'exécution.

Deux sur onze actions inscrites au P1 n'ont pas été engagées. Pour toutes les autres actions non engagées, les délais d'engagement et de réalisation sont respectés dans la mesure où ces actions doivent être réalisées au P2 ou sur la durée du contrat (cf. ANNEXE A).

2. Bilan financier

Volet	Montant prévisionnel initial (TTC)	Dépenses engagées à mi-parcours (TTC)	Subventions AERMC	Taux de consommation de l'enveloppe initiale (TTC)	Taux d'aide AERMC
Volet 1	363 000.00 €	140 519.00 €	70 259.38 €	39%	50.00%
Volet 2	308 000.00 €	32 950.00 €	16 475.00 €	11%	50.00%
Volet 3	6 344 600.00 €	2 435 066.00 €	871 117.99 €	38%	35.77%
TOTAL	7 015 600.00 €	2 608 535.00 €	957 852.37 €	37%	36.72%

Tableau 3 : Dépenses engagées, taux de consommation de l'enveloppe initial et subventions de l'agence de l'eau à mi-contrat

À mi-contrat, **37% des montants** financiers prévus initialement ont été **engagés**.

Depuis le début du contrat, tout taux de subvention confondu, **l'Agence de l'eau a financé à hauteur de 37%** l'ensemble des actions engagées et subventionnables.

Globalement, cette faible consommation s'explique par le fait qu'au P1, **les actions dont le financement est engagé concernent majoritairement la réalisation d'études ou diagnostics qui coûtent moins que la réalisation des travaux** (prévue au P2).

Plus d'un tiers des montants financiers prévus initialement pour le volet 1 ont été engagé.

Le taux d'engagement financier du volet 2 est moindre par rapport aux volets 1 et 3. Cela s'explique par le fait que l'une des deux actions chiffrées du volet 2 (Q.2.2.3) a été estimée à 300 000 € et que 80% de cette somme est dédiée aux travaux devant être réalisés au P2 à la suite de l'étude faisabilité.

19 des 24 actions du volet 3 sont à faire, soit, tout au long du contrat, soit, au P2. De plus, des budgets conséquents associés à ces actions restent à être engagés au P2.

III. Évaluation des actions réalisées

Afin de suivre les actions réalisées dans le cadre du contrat de la nappe de Dijon sud et d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de ces actions en fonction des résultats obtenus, des indicateurs ont été définis pour chaque fiche d'action :

- **Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu** : afin d'évaluer l'incidence des actions sur le milieu (qualitatif et quantitatif) ;
- **Indicateur de réalisation** : afin d'évaluer l'état d'avancement de la réalisation d'une l'action.

Malgré la diminution ou la stabilisation des concentrations de quelques paramètres (nitrates, certaines substances active de pesticides, ...), **la qualité de l'eau reste médiocre** à cause des contaminations par les pesticides.

Les résultats de la campagne de qualité des eaux de 2018 montrent la présence de 39 substances actives de pesticides, dont la concentration dépasse la norme de qualité (0,1 µg/L). D'autres molécules de pesticides sont également présentes mêmes elles n'atteignent pas la norme de qualité.

Parmi ces 39 substances actives de pesticide, on retrouve majoritairement des molécules interdites (dont des molécules interdites depuis une vingtaine d'années) mais aussi 14 molécules qui sont encore autorisées.

Molécule de pesticide	Date d'interdiction d'usage	Usage
Trichlorofon	21/11/2008	insecticide
Triasulfuron	Approuvé	herbicide
Triadimenol	Approuvé	fongicide
Thiométon	31/12/2003	aphicide et acaricide
Thifensulfuron méthyl	Approuvé	herbicide
Tétradifon	31/12/2003	acaricide
Oxadixyl	31/12/2003	fongicide
Oxadiargyl	Non approuvé	herbicide
Ométhoate	31/12/2003	insecticide et acaricide
Norflurazon Desméthyl	31/12/2003	herbicide
Metsulfuron Méthyl	Approuvé	herbicide
Methamidophos	31/12/2008	insecticide
Mésosulfuron Méthyl	Approuvé	herbicide
Métolachlore (R+S)	31/12/2003	herbicide
Iprovalicarbe	Approuvé	fongicide
Flupyrsulfuron Méthyl	13/12/2018	herbicide
Flazasulfuron	Approuvé	herbicide
Déméton (O+S)	Non approuvé	insecticide
Déméton S Méthyl	Non approuvé	insecticide

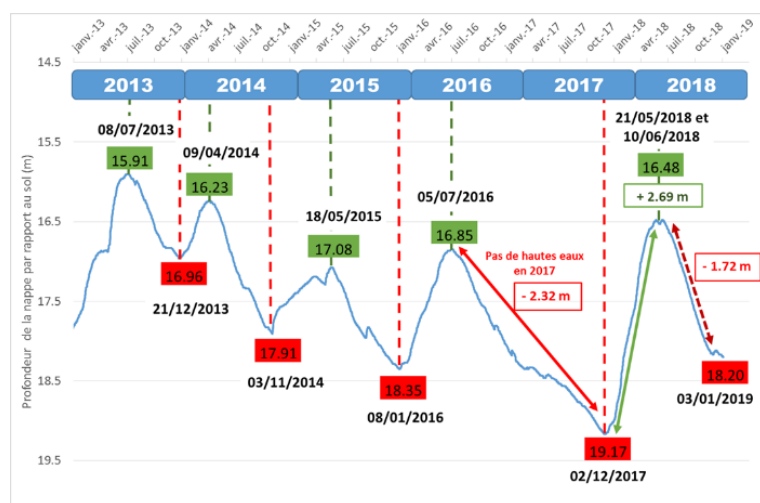
Molécule de pesticide	Date d'interdiction d'usage	Usage
Cymoxanil	Approuvé	fongicide
Cloquintocet Méxyl	Approuvé	phytoprotecteur
Clopyralide	Approuvé	herbicide
Bromadiolone	Approuvé	rodenticide
Bromacil	31/12/2007	herbicide
Benfuracarbe	Approuvé	insecticide
Asulam	31/12/2011	herbicide
Acibenzolar-S-Méthyl	Approuvé	fongicide
Dimétachlor	Approuvé	herbicide
Simazine	30/09/2003	herbicide
Atrazine	30/09/2003	herbicide
Atrazine déséthyl	30/09/2003	herbicide
Atrazine déisopropyl	30/09/2003	herbicide
DEDIA	30/09/2003	herbicide
Terbuméton déséthyl	01/01/1999	herbicide
Terbutylazine	30/06/2004	herbicide
Terbutylazine déséthyl	30/06/2004	herbicide
2,6-dichlorobenzamide	18/03/2010	herbicide et fongicide
Diuron	13/12/2008	herbicide
Ethidimuron	31/12/2003	herbicide

Tableau 4 : Pesticides retrouvées dans la nappe dont les concentrations sont supérieures ou égales à la norme de 0,1 µg/L

Afin de réduire cette contamination en pesticides, l'InterCLE agit sur plusieurs fronts, notamment en encourageant les plans d'action agricoles suite à la définition des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) pour l'ensemble des captages AEP captant la nappe de Dijon Sud.

Les phénomènes d'accumulation des molécules dans les sols et les eaux souterraines ainsi que le temps de résilience (non encore déterminé) de la nappe pourraient expliquer la raison pour laquelle nous retrouvons des molécules interdites depuis plus de 20 ans.

Évolution du niveau piézométrique (6 dernières années) :



Les valeurs surlignées en rouge indiquent les niveaux des plus basses eaux et en vert les niveaux des plus hautes eaux, accompagnées des dates auxquelles ils ont été atteints.

Au fil des années, la nappe se vide plus, qu'elle ne se recharge.

Depuis quelques années, les niveaux de la nappe se rapproche de ceux enregistrés dans les années 80-90, où les volumes pompés (≈ double des volumes actuels) pour l'alimentation en eau potable étaient considérables.

En 2019, ces bas niveaux résultent principalement du **manque de précipitation hivernale**, couplé à une **trop grande impémeabilisation** du sol.

Suivi du débit de la Cent Fonts (exutoire de la Cent Fonts) :

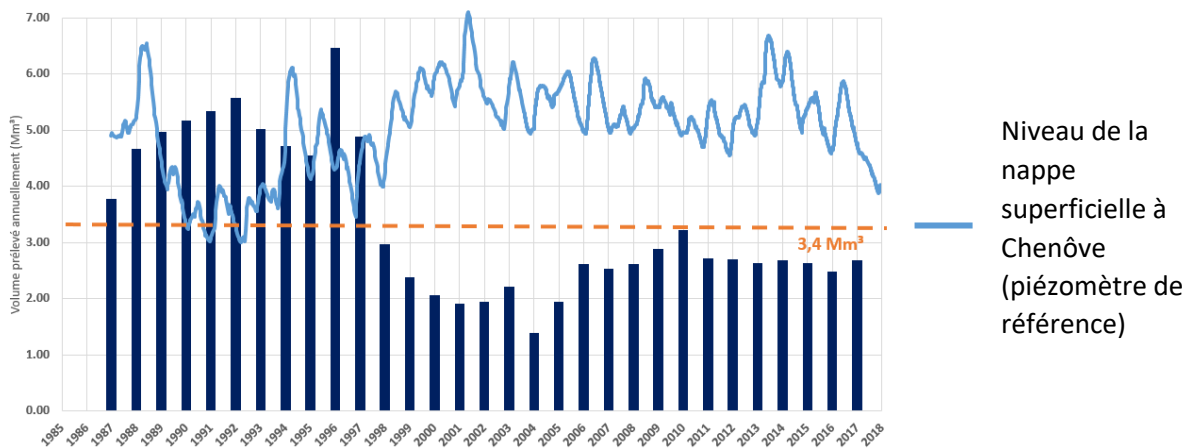
En 2017, pour la première fois, depuis l'instauration du 1^{er} Arrêté Préfectoral cadre en 2002, la **Cent Fonts** **avait franchi son seuil d'alerte et son seuil d'alerte renforcée**, ne respectant pas ainsi les DMB imposé par la réglementation (seuil d'alerte = 170 m³/s ; seuil d'alerte renforcé = 150 m³/s ; seuil de crise = 145 m³/s).

Station	Période	DMB en m ³ /s (Seuil d'alerte)	QMM (m ³ /s)										
			2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Saulon la Rue	Mai	0.170	0.272	0.271	0.261	0.211	0.308	0.737	0.279	0.307	0.485	0.230	0.346
	Juin	0.170	0.312	0.237	0.249	0.197	0.230	0.442	0.230	0.232	0.422	0.177	0.370
	Juillet	0.170	0.250	0.265	0.208	0.190	0.209	0.333	0.240	0.179	0.286	0.183	0.256
	Aout	0.170	0.242	0.226	0.211	0.195	0.198	0.294	0.275	0.200	0.252	0.162	0.222
	Septembre	0.170	0.244	0.215	0.205	0.176	0.195	0.293	0.220	0.214	0.238	0.173	0.209
	Octobre	0.170	0.260	0.217	0.201	0.183	0.211	0.329	0.240	0.212	0.248	0.164	0.209

Notes :

- QMM = Écoulement Mensuel Mesuré
- DMB = Débit Minimum Biologique
- **0.209** = QMM le plus bas sur la période d'étiage estivale
- **0.162** = QMM < DMB
- les données pour l'année 2018 sont encore provisoires

Volumes prélevables et suivi des rendements :



Afin d'assurer une gestion équilibrée de la ressource conciliant les usages anthropiques (90% à usage d'eau potable) et des besoins du milieu aquatique, des **Volumes Maximums Prélevables** (VMP) ont été définis. Ces volumes ont été déterminés en s'appuyant sur les connaissances de la capacité de production de la nappe et du Débits Minimums Biologique (DMB).

À deux exceptions près (en 2013 (Paquier du Potu) et 2017 (Puits de Chenôve)), les restrictions de **volumes prélevables sont respectées** pour la production de l'eau potable ainsi que les autres usages (agriculture et industries). Depuis 2015, il n'y aurait **plus de prélèvement par les industriels** sur la nappe de Dijon Sud.

De même, le suivi des **rendements** montre que ces derniers sont globalement **respectés** sur **l'ensemble des réseaux**.

Les **indicateurs de réalisation** ont été soigneusement répertoriés et sont **consultables sur la version complète du bilan mi-contrat**.

IV. Respects des engagements

Réf. action	Action	Maître d'ouvrage	Avancement attendu en 2018	Constat en 2018
SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	InterCLE	Réalisée	Engagée
Q.2.2.1	Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	InterCLE	Réalisée	Engagée
Q.2.2.2	Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	InterCLE	Réalisée	En cours
Q.2.2.3	Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts	SBV	Réalisée	En attente
COM.2.2.5	Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	InterCLE	Engagée	Engagée
COM.3.2.1	Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages	InterCLE	Réalisée	En cours
POL.3.3.1	Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques	DM et CCGCNSG	Engagée	Engagée
POL.3.4.1	Diagnostic des anciennes décharges communales	Féney, Perrigny Saulon	Engagée (CCTP et appel d'offre)	Réalisée
POL.3.4.2	Diagnostic des pratiques de désherbage - ferroviaire	SNCF	Engagée	Engagée
POL.3.5.2	Réhabilitation du collecteur de l'ex-SICODI	CCGCNSG	Réalisée	Engagée
	Mise en séparatif des réseaux sur Gevrey-Chambertin		Engagée	En cours
	Mise en séparatif des réseaux du secteur Fixin 1		Engagée	En cours
	Mise en séparatif des réseaux du secteur Fixin 2		Engagée	Non engagée
POL.3.5.3	Diagnostic complémentaire et réhabilitation du collecteur de l'ex-SICODI à Perrigny-lès-Dijon et Marsannay-la-Côte	DM	Engagée	Réalisée
	Actualisation du diagnostic de fonctionnement du bassin de collecte des eaux pluviales d'Acti Sud		Réalisée	Non engagée
	Étude d'impact et diagnostic sur les réseaux de collectes identifiés comme problématiques avant d'éventuels travaux de réhabilitation		Réalisée	Engagée
POL.3.5.5	Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin / Diagnostic complémentaire	SNCF	Réalisée	Engagée
POL.3.5.6	Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe / Étude préalable qualité	SBV	Engagé	Engagée
SUI.3.7.3	Révision des DUP des captages AEP de Dijon Métropole	DM	Réalisée	Engagée
COM.3.7.4	Sensibilisation aux prescriptions relatives aux PP des captages AEP	DM et CCGCNSG	Engagé	Non engagée

À la rédaction du contrat, un certain nombre d'actions prioritaires, liées à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée, ont été inscrites comme devant être réalisées à mi-contrat (31/12/2018). Voici l'état des lieux :

Tableau 4 : Opérations jugées importantes en début de contrat et comparaison de leur état avancement attendu et l'état d'avancement réel à mi-contrat

Au moment de la rédaction du contrat les budgets de quelques actions ont été sous-estimés. Il n'est pas toujours évident d'évaluer le coût de certaines actions car certains facteurs viennent modifier par rapport à ce qu'il y a été initialement rédigé.

Ceci est le cas pour les actions suivantes :

- SUI.1.2.2 : un budget initial de 60 000 € était prévu pour cette action. Cependant, la modélisation hydrodispersive nécessitait l'acquisition de connaissance sur la qualité de l'eau de la nappe. Cela a coûté environ 40 000 €. La modélisation hydrodispersive est estimée entre 70 000 € et 125 000 €.
- POL.3.3.1 : les investigations complémentaires que mène Dijon Métropole durant la phase hydrogéologique dépassent les 125 000 € initialement prévus pour la partie étude des AAC.
- POL.3.5.2 : la réhabilitation du collecteur ex-SICODI à Gevrey-Chambertin dépasse l'estimation initiale de 225 000 €.
- POL.3.5.3 : les études et le diagnostic coûtent plus chers que ce qui est prévu.
- POL.3.5.4 : d'après les experts, en Comité de Pilotage il a été dit que le prix de l'étude et des travaux dépasserait le budget initialement fixé.
- POL.3.7.1 : une marge supplémentaire serait nécessaire pour la réalisation des travaux liés à cette action.
- POL.3.7.3 : la réalisation des études complémentaires engendrent des coûts supplémentaires.

Les moyens financiers consacrés à certaines études ne sont pas à la hauteur des ambitions des celles-ci. Ceci est le cas notamment pour les études suivantes : prélèvements et analyses du Plain du Paquier, l'hydromorphologie de la Cent Fonts ou les anciennes décharges.

Les experts agricoles pensent également que les taux de subvention ne sont pas suffisamment incitatifs pour inciter les exploitants à se diriger vers des pratiques d'Agriculture Biologique.

V. Parole aux acteurs du contrat

Les dires des élus, partenaires et anciens chargés de missions de l'InterCLE sont disponibles dans le bilan complet.

L'ensemble des acteurs restent **optimistes, dynamiques et mobilisées** pour la suite du contrat.

Nous avons décidé d'exposer dans cette synthèse les paroles de l'Agence de l'eau qui résument le sentiment général sur les trois volets du contrat :

- Grand cycle de l'eau

À mi-parcours du contrat de la nappe de Dijon sud (2016-2021), concernant les opérations relatives au grand cycle de l'eau, l'Agence constate que le contrat fonctionne plutôt bien et ce malgré 6 mois de vacance sur le poste de chargée de missions.

De manière globale, sur le grand cycle de l'eau, l'avancement de la première partie du programme est plutôt satisfaisant.

Aussi, la participation des EPCI et communes concernées aux réunions est bonne.

Toutefois, un point de vigilance est à noter quant à la prise en compte de l'impact de la morphologie de la rivière de la Cents Fonts sur la nappe de Dijon Sud.

En effet, ses fonctions hydro géomorphologiques ainsi que sa localisation (tête de bassin et exutoire de la nappe superficielle de Dijon Sud) mettent en évidence l'intérêt de préserver et de restaurer ce cours d'eau qui doit rester un objectif majeur de ce contrat.

Afin de sensibiliser les habitants concernés ainsi que les gestionnaires de politiques publiques, il apparaît évident que des actions de communication sont encore nécessaires afin de concrétiser cet objectif.

Un second point de vigilance repose sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes pour l'entretien des voiries.

En effet, ces pratiques demeurent encore très répandues sur le secteur de la nappe de Dijon Sud.

Par conséquent, il paraît nécessaire de proposer des interventions d'animation dans la plupart des communes de l'aire d'alimentation de cette nappe (conférences ou présentations et débats publics) afin de rappeler le bénéfice en matière de désherbage alternatifs aux pratiques chimiques. Ces pratiques alternatives étant également de nature à limiter l'impact économique inhérent au traitement des eaux pour l'alimentation en eau potable.

En outre, dans la mesure où le territoire concerné par la nappe de Dijon sud est complexe tant d'un point de vue politique que d'un point de vue hydrogéologique (chevauchement d'une nappe superficielle avec une nappe profonde), l'InterCLE doit continuer dans ce sens afin de permettre d'atteindre les objectifs assignés dans le contrat.

- Petit cycle de l'eau

Concernant le petit cycle de l'eau, le bilan est beaucoup plus mitigé.

Les 6 actions suivantes ont été ciblées et majorées (30% + 20%) dans le contrat sous certaines contreparties.

Au 31/12/2018, seule une opération a été réalisée et financée par l'Agence de l'eau (n°1) et un engagement de travaux a été effectué pour l'opération n°2.

Compte tenu du fait des contreparties qui reposaient sur des échéances d'engagements de travaux ou de réalisation d'étude avant le 31/12/2018, le bonus de l'opération est définitivement perdu pour les collectivités concernées.

Aussi, compte tenu du fait :

- que l'ensemble des opérations du contrat ont été ciblées sur des communes relevant du programme de mesure du SDAGE (2016-2021) : Perrigny Les Dijon, Marsannay-La-Côte, Gevrey Chambertin et Fixin,
- que la surface de la nappe de Dijon sud est classée prioritaire dans le programme de mesure du SDAGE (eaux souterraines et/ou eaux superficielles),

⇒ l'ensemble des communes de ce territoire est prioritaire et de ce fait susceptible d'être éligible sur la thématique de l'assainissement dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau (2019-2024).

Les communes de COUCHEY et BROCHON sont également classées prioritaires au titre du Programme de Mesures du SDAGE et de ce fait, susceptibles de continuer à bénéficier des aides de l'agence dans le cadre du 11^{ème} programme.

- Gouvernance

Grâce au dynamisme et à l'implication du Président de l'InterCLE, force est de constater que ce contrat est bien géré et organisé.

Nous remarquons également une bonne participation des élus et les échanges avec les acteurs du territoire sont constructifs.

Ce point est globalement très positif.

Conclusion

À mi-parcours du contrat de la nappe de Dijon Sud, le taux d'engagement des opérations prévues initialement au contrat est de 75 % (dont 5% des actions terminées), pour un montant engagé par les maîtres d'ouvrage représentant 37 % du montant global prévu au contrat de nappe.

Ce bilan mi-contrat met en évidence une marge de progrès encore très importante pour reconquérir la qualité de la nappe, surtout lorsqu'il s'agit de réduire la contamination des molécules issues de produits phytosanitaires. De même, il est plus que jamais nécessaire de se préoccuper de la problématique quantitative au regard du niveau de la nappe (ayant aussi une répercussion sur l'alimentation de la Cent Fonts) qui diminue constamment sur les cinq dernières années.

Néanmoins, les concentrations de certains paramètres chimiques sont globalement stables ou en baisse (nitrates, chlorures ou sulfates). De plus, l'ensemble des partenaires ainsi que l'InterCLE sont bien engagés dans la reconquête de la qualité de l'eau.

Les EPCI AEP (Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ainsi que Dijon Métropole) ainsi que les irrigants respectent les volumes prélevables imposés par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2005. De plus, les rendements objectifs des réseaux d'eau potable se maintiennent ou s'améliorent au fil du temps.

Tous les acteurs du contrat restent dynamiques et impliqués dans la maîtrise d'ouvrage des actions qui les concernent malgré les difficultés liées :

- à la gouvernance (naissance d'une nouvelle communauté de communes) ;
- à la technique (remise en cause de la faisabilité d'un projet ou encore points de vue divergeant sur l'appréciation du contenu technique d'un projet) ;
- aux finances (parfois insuffisantes pour réaliser des études représentatives ou encore des taux de subvention peu incitatifs) ;
- au temps (étude plus longue que prévue) ;
- aux ressources humaines (nécessaire pour accompagner et suivre le prestataire).

Ce contrat est donc en bonne voie pour mettre efficacement en œuvre l'ensemble des actions du contrat pour garantir la préservation et la reconquête de cette ressource stratégique locale alimentant plus de 45 000 habitants et également nécessaire à l'activité agricole locale.

ANNEXE A : État d'avancement des actions à mi-contrat

Enjeux Volet 1	N° Fiche action	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage	Échéancier	Avancement de l'action mi-contrat			
Animation	ANIM.1.1.1	Maintenir le poste de chargée de mission	InterCLE	Durée du contrat	50%	50%		
	ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat	InterCLE / Prestataire	Mi / Fin contrat		50%		50%
	ANIM.1.1.3	Consolider le statut de l'InterCLE et ses missions	InterCLE	P1		20%	80%	
Communication	COM.1.1.4	Développer la visibilité du contrat de la nappe auprès des partenaires	InterCLE	P1	25%	25%	50%	
	COM.1.1.5	Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	InterCLE	Durée du contrat	37.5%	25%		37.5%
Suivi	SUI.1.1.6	Développer le Système d'Information Géographique (Q-GIS)	InterCLE	P1				100%
	SUI.1.2.1	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	InterCLE	Durée du contrat		50%	50%	
	SUI.1.2.2	Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	InterCLE	P1	50%		50%	

Enjeux Volet 2	N° Fiche action	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage	Échéancier	Avancement de l'action mi-contrat				
Communication	COM.2.1.1	Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau	InterCLE	Durée du contrat	50%	50%			
Gestion Quantitative	Q.2.1.2	Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle	Collectivité	P2				100%	
	Q.2.1.3	Suivi des performances des réseaux et linéaires des travaux sur réseau d'eau	EPCI AEP : DM et CCGCNSG	Durée du contrat	50%	50%			
	Q.2.2.1	Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	InterCLE	P1	50%	50%			
	Q.2.2.2	Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	InterCLE / Services de l'État	Durée du contrat		25%	75%		
	Q.2.2.3	Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts	SBV	Durée du contrat	50%				50%
	Q.2.2.4	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cents Fonts	InterCLE	Durée du contrat	50%	50%			
Communication	COM.2.2.5	Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	InterCLE	P1		40%	60%		

Enjeux Volet 3	N° Fiche action	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage	Échéancier	Avancement de l'action mi-contrat			
Communication	COM.3.1.1	Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe	InterCLE	Durée du contrat				100%
	COM.3.2.1	Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages	InterCLE / DDT, DREAL, ARS	P1		25%	75%	
	COM. 3.3.1	Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques	EPCI AEP	P1		50%	50%	
		Mise en œuvre des plans d'actions sur les zones prioritaires (AAC + zone de forte vulnérabilité)	EPCI AEP	P2				100%
Communication	COM.3.3.2	Lancer une communication ciblée en direction de l'ensemble des acteurs dont les pratiques peuvent impacter sur la qualité des eaux brutes au droit des AAC	EPCI AEP	Durée du contrat				100%
	COM.3.3.3	Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe	InterCLE	Durée du contrat		60%	40%	
Résorption des pollutions	POL.3.4.1	Diagnostic des anciennes décharges communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue et Féney	Féney, Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue	P1	75%	25%		
		Réhabilitation des décharges		P2	Pas de travaux de réhabilitation nécessaires			
	POL.3.4.2	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives	SNCF	P1/P2		60%	40%	
Communication	COM.3.4.3	Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticides" pour les réseaux routiers	APRR, CG21, DIR Centre Est	Durée du contrat	100%			
	COM.3.4.4	Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticides" pour les collectivités"	SBV	Durée du contrat		60%	40%	
	COM.3.4.5	Sensibiliser les secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion de leurs effluents et de l'entretien de leurs espaces verts	?	P2				100%
Résorption des pollutions	POL.3.5.1	Collecte des eaux pluviales sur les tronçons APRR non sécurisés	APRR	P2	100 %			
	POL.3.5.2	Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à l'ex CCGC	CCGCNSG	Durée du contrat		20%	80%	
	POL.3.5.3	Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à Dijon Métropole	DM	Durée du contrat		70%	30%	
	POL.3.5.4	Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits-perdus considérés comme à risque pour la nappe	InterCLE	P2			50%	50%
	POL.3.5.5	Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin	SNCF	P1/P2		50%	50%	
	POL.3.5.6	Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	SBV	Durée du contrat		60%	40%	

Enjeux Volet 3	N° Fiche action	Intitulé de la fiche action	Maître d'ouvrage	Échéancier	Avancement de l'action mi-contrat			
Communication	COM.3.5.7	Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols	Tous les partenaires	P2				100%
Résorption des pollutions	POL.3.6.1	Installation de plateformes de lavage/remplissage individuelles ou de petit collectif agricole	CA 21 /Exploitants agricoles	P1	50%	25%	25%	
	POL.3.6.2	Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable	CA 21 /Exploitants agricoles	P1		50%	50%	
	POL.3.6.3	Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	InterCLE	Durée du contrat	25%	25%	50%	
Résorption des pollutions	POL.3.7.1	Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure	InterCLE	Durée du contrat				100%
Suivi	SUI.3.7.2	Élaboration d'un plan de secours entre les collectivités	EPCI AEP	P1		25%	25%	50%
	SUI. 3.7.3	Révision des DUP des captages AEP de Dijon Métropole	DM	P1		50%	50%	
Communication	COM.3.7.4	Sensibilisation aux prescriptions relatives aux PP des captages AEP	EPCI AEP	P1				100%